

# Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française  
Département de l'Isère  
Canton de BIEVRE  
Arrondissement de VIENNE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

<b>Nombre de membres :</b> En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 15 + 1
---

Le **Judi 27 Janvier 2022 à 20h00** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX dûment convoqué le **23/01/2022** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

### Étaient présents :

BECK Maurice, BOUVIER Régis, BRUT Annie-Pierre, COLLION Olivier, COUTURIER Sébastien, CRETINON Françoise, DIGAUD Paulette, FANCHON Jean-Louis, LEFEVRE Stéphanie, MALJOURNAL Vincent, MEUNIER Alain, PILLOIX Patrick, PIOLLAT Isabelle, PRIMAT Ludovic, TOURNIER-FILLON Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice.

### Étaient excusés :

BERLIOZ Stéphane, CAREZ Virginie, GARREL Virginie, PAROT Aline ;  
HERICHER Aude donne pouvoir à TOURNIER-FILLON Jean-Paul.  
OGIER Christian, LE DIVOUZET Magali, SCIET Sylvie (élus en distanciel)

Mme LEFEVRE Stéphanie a été désignée comme secrétaire de séance

Début de séance à 20h10

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 Novembre 2021 et désignation du secrétaire de séance

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme Stéphanie LEFEVRE est désignée comme secrétaire de séance.

### Bilan exercice financier 2021

Les dépenses fonctionnement et investissement ont été suivies et sont mêmes pour certaines inférieures aux prévisions. L'excédent est identique à celui de 2020.

Bilan positif pour la 3<sup>e</sup> année de la fusion.

#### **Suivi des comptes 2021 COMMUNE et LGTS**

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>
Excédent 2020		849 536,88
A déduire l'affectation du résultat 1068 budget INVEST		515 761,67
<b>DEPENSES 2021</b>	<b>1 714 110,00</b>	<b>1 223 555,17</b>
<b>RECETTES 2021</b>	<b>1 714 110,00</b>	<b>1 467 455,60</b>
<b>EXCEDENT / DEFICIT au</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>577 675,64</b>

  

<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>
Excédent 2020		104 224,33
Ajout de l'affectation du résultat de fonct. Au 1068		515 761,67
<b>DEPENSES 2021</b>	<b>832 650,00</b>	<b>499 488,33</b>
<b>RECETTES 2021</b>	<b>832 650,00</b>	<b>249 292,06</b>
<b>EXCEDENT / DEFICIT au</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>369 789,73</b>

## Fonctionnement et investissement

Excédent 2020			953 761,21
	<b>DEPENSES 2021</b>	2 546 760,00	<b>1 723 043,50</b>
	<b>RECETTES 2021</b>	2 546 760,00	<b>1 716 747,66</b>
<b>EXCEDENT / DEFICIT au</b>	<b>31/12/2021</b>		<b>947 465,37</b>

### Point démarrage travaux 2022

- Concernant les travaux Enedis d'enfouissement HTA sur Commelle, le démarrage est prévu à compter du 14 février 2022, ainsi que les travaux de remplacement du réseau d'eau potable (par Bièvre Isère), et ceux d'enfouissement des réseaux (fibre...). Ils dureront 5 à 6 mois. Les riverains seront informés prochainement.
- Comptoir de campagne : un groupe sera créé prochainement, dès que l'architecte sera désigné. Les études pourront alors être lancées.

### Projets travaux communaux pour 2022

- Continuer le remplacement des luminaires publics sur toute la commune sur 2 ans encore. Après sera abordé la question des coupures nocturnes (déjà en place uniquement sur Semons) ou mise en place d'un détecteur de présence. Une réflexion doit être envisagée en lien avec le TE38.
- Rénovation thermique des bâtiments communaux sur les 4 communes (Ecoles, mairies, salle des fêtes de Nantoin, bibliothèque de Nantoin).
- Entretien des chemins
- Les stades
- Création d'un parking au cimetière d'Arzay.

### Délibération 01 - Projet d'échange de voirie entre une section de la RD 51f « Route du Moulin » et une section de la voie communale « Chemin du Tènement » entre la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX et le Département de l'Isère

Dans un souci de continuité d'itinéraire et eu égard à la fonction de desserte locale de la section de RD 51F « Chemin du meunier » (Ex Route du moulin) sur laquelle la circulation est difficile, et dans le cadre de l'aménagement du carrefour sur la RD51 qui permet un accès sécurisé à la voie communale « Chemin de Tènement » qui permet ainsi d'assurer la liaison avec la RD51f, il apparaît opportun de procéder avec le Département de l'Isère à un échange de voirie.

- D'une part le transfert dans le domaine public communal de la section de la RD 51f « Chemin du meunier » (Ex Route du Moulin) située entre les carrefours RD51/RD51f et le carrefour RD51f et VC « Chemin de Tènement ».
- D'autre part par le transfert dans le domaine public routier départemental la section de voie communale « Chemin de Tènement » située entre les carrefours RD51/VC « Chemin de Tènement » et le carrefour VC « Chemin de Tènement » et la RD51f.

Le département coordonne cette démarche avec la mise à jour du schéma directeur du département. La délibération du conseil Départemental de l'Isère validera définitivement le transfert de ces sections. Conformément à l'article L131-4 du code de la voirie routière, cette opération ne portant pas atteinte aux fonctions de circulation et de desserte assurées par les voies concernées il n'y a pas lieu d'effectuer d'enquête publique préalable.

En conséquence, il convient également de demander au Département le déclassement de la voirie départementale de la section de la RD 51f « Route du moulin » (Chemin du meunier) située entre les carrefours RD51/RD51f et le carrefour RD51f et VC « Chemin de Tènement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- CHARGE M. le Maire d'intervenir auprès du Département afin qu'il procède au déclassement de la voirie départementale de la section de la RD 51f « Route du moulin » (Chemin du meunier) située entre les carrefours RD51/RD51f et le carrefour RD51f et VC « Chemin de Tènement ».
- ACTE l'échange de voirie exposé ci-dessus.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous actes afférents à ce dossier.

### **Bilan 2020/2021 des demandes d'urbanisme sur Porte-des-Bonnevaux**

Ce point est reporté à une prochaine réunion. L'info sera donnée dans le bulletin qui sera bientôt distribuée (fin de semaine prochaine).

### **Infos diversess**

M. FANCHON fait un point sur l'école.

Crise sanitaire : Tous les instituteurs ont eu le COVID 19 (Nantoin et Commelle). La situation est compliquée, surtout pour les parents.

Un problème s'est posé concernant les repas qui ont été commandés et qui n'ont pas été consommés : ils sont restés à la charge de la commune.

L'informatique fonctionne bien.

Un retour à la normale est espéré après les vacances de février.

### **Planning des réunions publiques sur les 4 villages historiques à arrêter**

Des dates vont être proposées lorsque les conditions sanitaires le permettront

### **Questions et infos diverses (Concert Lemarchal, ...).**

Concert Lemarchal : le 26 Février 2022 à la Salle des Fêtes de Commelle à 20h30.

L'information va être diffusée, une publicité sera faite.

Questions diverses :

- JP. TOURNIER informe le conseil de la préparation des travaux de voirie. Une réunion de la commission est prévue prochainement.
- Ch. OGIER évoque le dossier de l'adressage : un problème subsiste avec La Poste car tout n'est pas à jour. Le coût est important. M. TOURNIER se charge de faire un point avec la personne de La Poste en charge du dossier.
- P. PILLOIX évoque les vœux 2022 du maire qui ont été annulés en présentiel. Monsieur le Maire ajoutera un courrier dans les bulletins qui seront distribués dans les boîtes aux lettres.
- R. BOUVIER demande l'état d'avancement du dossier « Fibre ». Il semble que certaines personnes déclarées « éligibles » ne le sont en fait pas.
- S. SCIET informe le conseil qu'elle souhaite se faire remplacer à la Commission Famille de Bièvre Isère Communauté. Les élus réfléchissent pour voir qui pourrait la remplacer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Une prochaine réunion est prévue le mardi 8 février 2022 à 20h à Commelle. Elle concernera le vote du compte administratif et du compte de gestion.

La réunion suivante aura lieu le mardi 22 mars 2022 pour le vote du budget primitif.